

# Apprendre le français aux immigrants pérenniserait leur présence en France

écrit par Maxime | 8 mars 2017

Apprendre à des immigrants à parler français n'est pas neutre sur le plan politique.

Cela vise certes à faciliter leur intégration, ce qui paraît très bien comme idée abstraitement envisagée, mais est-il vraiment souhaitable de les aider dans cette démarche qui vise à pérenniser leur présence en France ?

Les associations qui oeuvrent à cette démarche emploient majoritairement des bénévoles apparemment : une soixantaine de bénévoles pour deux salariés dans une association rochelaise selon un article du mois de janvier.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/la-rochelle-parler-francais-quand-est-un-migrant-1483543663>

Il ne faut pas oublier que la naturalisation, qui rend l'immigré français, tient compte de la durée de sa présence en France, de sa maîtrise du français et de son insertion professionnelle, entre autres.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213>

Or, les immigrants naturalisés ou admis en long séjour (10 ans par exemple pour une carte de résident marié à un ou une Française-e) sont en concurrence sur le marché de l'emploi avec les nationaux, dont les Français de souche qui ont en France l'essentiel voire toutes leurs attaches matérielles et morales.

Dans un contexte de fort chômage et de précarisation croissante de l'emploi (remise en cause des acquis sociaux, bas salaires, allongement du temps de travail...), je pense qu'il faut réduire la concurrence, bien réelle, entre les

travailleurs, pour qu'ils soient en mesure de négocier les meilleures conditions possibles, celles qui rendent le travail digne et permettent à l'humain de ne pas se dénaturer dans le travail mais de s'y accomplir.

Certes, nous sommes tous humains, français et étrangers, mais si, sur un territoire donné, il n'y a pas assez d'emploi pour la population qui l'occupe, il paraît normal que les citoyens soient prioritaires, surtout quand, ce qui devrait être la règle, ils sont uni-nationaux. Dans le cas contraire, on déracine les peuples, on les mène dans un désarroi économique et moral.

Le parti pris politique des immigrationnistes est tout autre, mais en voulant ouvrir grand les portes de la France, que ce soit par calcul ou en croyant servir l'humanité, ils font une expérience dangereuse.

Tout cela doit être mis en rapport avec des règles du droit de l'immigration, tel que le regroupement familial et l'acquisition de la nationalité par mariage.

Une illustration récente à ce sujet : la cour administrative d'appel de Versailles, le 1er décembre 2016, a dû connaître du cas d'un Sénégalais qui s'était marié avec une Française, ce qui lui a permis de séjourner en France depuis 14 ans.

Il s'était marié en 2003 avec une Française, alors qu'il était encore marié au Sénégal où il avait femme et enfant.

2006 : le préfet remarque, au moment de lui délivrer une carte de résident pour 10 ans, qu'il aurait dissimulé son premier mariage et lui demande de régulariser en devenant monogame. Il divorce donc de la première épouse.

En 2010, il divorce de la seconde, la française, se remarie en 2013 avec la Sénégalaise. La cour lui reconnaît le droit au regroupement familial pour cette dernière et leur fille commune.

Voilà comment une famille sénégalaise vient s'installer en

## France de façon durable et peut demander à être naturalisée.

C'est bien là qu'on est amené à poser la question de la préférence nationale et de l'accès à la nationalité française, surtout quand il est question de circonstances à la frontière de la fraude (même si la cour décide finalement que le premier mariage ayant duré 7 ans, il n'y avait pas de mariage blanc... sachant qu'il est désormais bien connu que si le couple ne vit pas ensemble ou se sépare très rapidement, il prend un risque important, celui d'être attaqué en justice pour fraude par mariage blanc, donc mieux vaut faire durer la situation pour éviter les soupçons...).

De plus, ces ressortissants étrangers manquent à leur pays, au développement duquel ils pourraient participer directement en y exerçant leurs activités et en y payant leurs impôts.